

**Constitution du dossier de prise en charge
administrative et financière.**

Ces documents devront être déposés obligatoirement avant le 23 août 2021 sur le site dédié <https://portail.valere.ac-lyon.fr> – rubrique fonctionnaires stagiaires

Dès réception du mail de notification de votre affectation sur un poste de l'académie de Lyon, vous devez fournir les pièces nécessaires à votre prise en charge administrative et financière, en les déposant sur le site dédié.

Point de vigilance : assurez-vous d'avoir l'ensemble de ces pièces ci-dessous avant la procédure de dépôt sur le site dédié.

Liste des pièces à déposer sur le site dédié sont :

- Diplôme, titres et certificats exigés à la nomination ou le relevé de note attestant la validation du M1
- Dès inscription en M2 MEEF, déposer le certificat d'inscription sur le site.
- Dossier médical (voir annexe 2 ci-dessus) : [Consulter la liste des médecins agréés](#) sur le site de l'ARS
- Un RIB + n° **INSEE** (numéro de sécurité sociale) inscrit au dos (**indispensable**).
Point de vigilance : le nom sur le RIB doit correspondre obligatoirement au nom porté sur la fiche de renseignements.
- Une photocopie de la carte d'identité ou passeport ;
- Une photocopie de la carte vitale **lisible** ;
- Une photocopie du livret de famille pour les stagiaires mariées et/ou avec charge de famille ;
- Une photocopie de la notification RQTH en cours de validité (travailleur handicapé)
- La demande de reclassement¹ permettant la prise en compte de vos services antérieurs (pour tous) : annexes 3 et 4 disponibles sur le site du rectorat. Les agrégés doivent transmettre leur demande directement au ministère.

¹ : Uniquement pour les demandes de reclassement la date limite de dépôt est **le 30/09/2021**.